

Déposé le : 2 JUILLET 2014

No : CAPERN-027

Secrétaire : YANNICK VACHON

les affaires

Quotas de fromage: Québec pourrait faire un compromis

François Normand . les affaires.com . 11-02-2013

Tags : Agriculture, Libre-échange, Union Européenne

Même si le principe de la gestion de l'offre «n'est pas négociable», Québec ne ferme pas la porte à une augmentation des quotas d'exportation de fromages européens au Canada, a déclaré ce midi le ministre du Commerce extérieur, Jean-François Lisée, en marge d'un discours devant le Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM). ↪

Lors d'un point de presse, le ministre a expliqué que son gouvernement souhaitait que les quotas d'importation restent inchangés. Mais du même souffle, il a indiqué que cet enjeu faisait partie de la négociation entre le Canada et l'Union européenne pour conclure un accord de libre-échange, et que Québec pourrait accepter un compromis.

«On va juger au mérite, a déclaré Jean-François Lisée, en insistant sur le fait que la question des emplois était cruciale dans cet enjeu. On fait l'accord pour avoir plus d'emplois. Si on perd beaucoup d'emplois dans le milieu laitier à cause de ça... On décidera au mérite. On verra le libellé final, ce que les Canadiens auront réussi à obtenir, ce que l'UPA en pense.»

La sortie du ministre du Commerce extérieur survient alors que la négociation de libre-échange avec l'UE serait sur le point de se conclure, et que Bruxelles souhaite exporter plus de fromages au Canada.

À l'heure actuelle, les producteurs européens peuvent en exporter 13 500 tonnes par année au pays, ce qui représente 66% des importations totales de fromages du Canada. Selon certaines sources, les Européens demanderaient de pouvoir en exporter environ 10 000 tonnes supplémentaires.

Toutefois, l'UE n'aurait fait aucune demande en ce qui a trait aux tarifs associés au système de la gestion de l'offre, selon le ministre Lisée.

Ce système repose sur trois piliers : la planification de la production pour répondre à la demande canadienne en lait, en oeufs et en volaille; le contrôle des importations grâce à des tarifs douaniers élevés (de 200 à 300 %); la mise en place de politiques couvrant les coûts de production des agriculteurs.

L'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui régule les échanges internationaux, tolère ce système. Elle interdit par contre au Canada d'exporter du lait de vache, puisqu'il bloque les importations de lait.